

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 30/06/2014

Date d'affichage : 01/07/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 07 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR - Maria De Fatima FIANDINO - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

Formalités de publicités effectuées,
le : 21 JUIL. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 10 JUIL. 2014
Visa du : 10 JUIL. 2014

POUVOIRS : Aimé GARNIER à Rémy FÉLIX / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Marc-Étienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER /

ABSENTE : Marie-Ly GARCIA

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire expose que la Ville de Cogolin, au travers du Service Municipal Animation – Jeunesse, et suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, souhaite continuer à organiser un accueil pour les enfants scolarisés de 3 à 10 ans, résidant à Cogolin, chaque mercredi après-midi durant le temps scolaire, à l'exception des jours fériés.

Afin d'organiser les activités de l'E.A.L. dans les meilleures conditions et de répondre aux contraintes liées à la législation en vigueur régissant l'organisation et le fonctionnement de ces différents accueils, Monsieur le Maire propose de mettre en place un règlement intérieur définissant notamment les conditions d'inscription et d'accueil, le fonctionnement des activités, les conditions médicales, les garanties d'assurance et les règles de discipline propres à l'E.A.L.

N° 2014/100**PLANETE MERCREDI E.A.L. : 3/10 ans : REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil de Loisirs (E.A.L.) PLANETE MERCREDI pour les 3/10 ans,
- de fixer les tarifs tels qu'exposés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits. **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc-Etienne LANSADE

M. E. Lansade